3.

# Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
- 3.2 Réglementation
- 3.3 Autres consultations
- 3.4 Retraits aux registres des représentants
- 3.5 Modifications aux registres des inscrits
- 3.6 Avis d'audiences
- 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
- 3.8 Autres décisions

# 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

# 3.2 RÉGLEMENTATION

## **3.3 AUTRES CONSULTATIONS**

#### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### **Courtiers**

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOUCHER	ISABELLE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-01-13
DAMIENS	ROGER	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-01-13
DECOSTE	CHARLES	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-01-06
DELGATY	SCOTT NELSON	MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	2017-01-06
DINNING	WEBB FOREST	BMO NESBITT BURNS INC.	2016-06-22
FERRON	GHISLAIN	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	2017-01-13
HOULE	SIMON	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-01-09
JOMAA	AMIN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-01-11
KIM	JOCELYNE	RICHARDSON GMP LIMITÉE	2017-01-09
LALONDE	SOPHIE	MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	2017-01-06
LONGCHAMPS	VÉRONIQUE	COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.	2017-01-06
MOUNAYERDJI	GRACE MARIE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-01-13

#### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

#### Courtiers

Nom de la firme No	m	Prénom	Date de cessation
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	BRISEBOIS	DENISE	2016-09-21

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information.

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

#### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

# 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

#### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.8.1 Dispenses

Aucune information.

#### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

#### **3.8.4 Autres**

# Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337 Montréal : 514 395-0337 Autres régions : 1 877 525

Autres régions : 1 877 525-0337 Site Web: www.lautorite.gc.ca

Manquements		
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	А	
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	В	
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	С	
Ne pas avoir de représentant rattaché	D	

Disciplines ou catégories de discipline	
Assurance de personnes	
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	
Expertise en règlement de sinistres	
Planification financière	
Courtage en épargne collective	
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000350816	9045-8779 Québec inc.	2017-CI-1003609	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2017-01-19
2001026836	9190-4995 Québec inc.	2017-CI-1003204	A / 1-2	Sanction administrative pécuniaire	2017-01-19
2001326860	Colin Walker	2017-CI-1002347	D / 1-2	Radiation	2017-01-13
3000759607	Douglas Derek Vachon	2017-CI-1002437	D/1	Radiation	2017-01-13
3000796693	Mohamed Amine Zirari	2017-CI-1003909	D/1	Radiation	2017-01-19